



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le neuvième jour du mois de mai 2012 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Daniel Laurin, Louis Laurier, Denise Miller, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2012.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Adoption du projet de règlement 268-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 5- Engagement d'un officier municipal en bâtiment et en environnement en partenariat avec la Municipalité d'Arundel.
- 6- Engagement d'un officier municipal en bâtiment et en environnement à temps plein partiel.

AFFAIRES NOUVELLES

- 7- Correspondance.
 - 115^e anniversaire de fondation du magasin McLaughlin.
 - Corridor Aérobique, aménagement d'un stationnement.
 - Mise en demeure bris d'aqueduc.
- 8- Avis de motion adoption d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 9- Problème d'érosion et réparation de la clôture de perches au Parc des Rapides.
- 10- Avis de motion, adoption des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du règlement numéro 256-2011 modifiant le schéma de la MRC des Laurentides.
- 11- Demande d'adoption du projet de loi # 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.
- 12- Dépôt du projet de règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 15 – aires d'affectation du périmètre d'urbanisation-secteur Saint-Jovite et autres dispositions.
- 13- Étalonnage du débitmètre, obligation selon la stratégie québécoise d'économie d'eau potable. (85.00\$ l'heure plus déplacement).
- 14- Signature de l'entente d'utilisation du gymnase de l'école Arc-en-Ciel par le camp de jour.
- 15- Installation d'une toilette chimique à l'aire de pique-nique du Lac-à-la-Loutre.
- 16- Dénomination d'un chemin longeant le Corridor Aérobique appartient à M. Raynald Laurin selon les informations obtenues de la MRC.
- 17- Inscription formation système électronique d'appel d'offres, 27 septembre St-Jérôme.
- 18- Nomination des membres des conseils d'administration (C.A.) des agences de la santé et des services sociaux.

- 19- Mandat à l'avocat perception de taxes.
- 20- Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage article 6.1.2, hauteur bâtiment commercial, industriel et institutionnel de plus de 300 mètres carrés.
- 21- Modification à la politique de gestion contractuelle, de l'article 6.3 relatif à la préparation, à l'élaboration et au suivi de l'appel d'offres.
- 22- Programme Climat Municipalité.
- 23- Réparation clôture chez Claude Marier.
- 24- Varia :
- 25- Période de questions.
- 26- Levée de la session.

RÉSOLUTION 79-12
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 80-12
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2012

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2012, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture.

De plus que le procès-verbal du 11 avril 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 62-12 à 78-12 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 81-12
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 4802 à 4849 inclusivement pour un montant de 36 464.52\$ et des comptes à payer au 09/05/2012 au montant de 6 524.78\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1164 à 1207 inclusivement pour un montant de 16 549.32\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4802	Bell Mobilité	Cellulaires avril 2012	100.39 \$
4803	Boulet Barbe Enr.	Entretien réseau luminaire	227.25 \$
4804	Club Richelieu La Ripousse	Appui financier 2012	100.00 \$
4805	Corporation Sun Média	Offre d'emploi officier municipal en bâtiment et en environnement	85.08 \$
4806	Dubé Guyot Inc.	Constat	172.46 \$
4807	Équipement de Bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.99 \$
4808	Hydro-Québec	Électricité Hangar	128.03 \$
4809	Pyromont	Inspection extincteurs	106.59 \$
4810	Bell Canada	Téléphone caserne 80.96\$ Téléphone station de pompage 80.96\$ Téléphone hôtel de ville 440.02\$	601.94 \$

4811	Buro Plus Martin	Papier, calculatrice, perforateur, planche à pince, piles, boîtes de rangement, etc.	295.86 \$
4812	Charlebois Guylain	Visites station de pompage & analyses d'eau avril 2012	300.00 \$
4813	Corporation Sun Média	Appel d'offre reconstruction terrain de tennis	205.81 \$
4814	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention avril 2012	71.86 \$
4815	Hydro-Québec	Électricité caserne 697.81\$ Électricité parc & terrain tennis 61.50\$ Électricité patinoire 308.56\$ Électricité hôtel de ville 704.85\$ Électricité station de pompage 1037.62\$ Électricité puits aqueduc 90.74 \$ Électricité garage 158.22\$ Électricité réservoir gravitaire 86.71\$	3 146.01 \$
4816	Municipalité du Canton Amherst	Cueillette & transport matière résiduelles du 01/01/12 au 31/03/2012	12 620.50 \$
4817	Services d'Alarme DCS Inc.	Système d'alarme station de pompage	402.42 \$
4818	La Coop Ferme du Nord	Huile à chauffage	2 833.46 \$
4819	Bell Canada	Téléphone garage	89.49 \$
4820	CRSBP des Laurentides	Autocollants, ruban	35.64 \$
4821	Fortin Suzanne	Frais déplacement	57.20 \$
4822	Ministère du Revenu du Québec	DAS Avril 2012	5 158.31 \$
4823	Municipalité du Canton Amherst	Entente services pour l'opération de la station de pompage du 01/01/12 au 14/04/12	546.60 \$
4824	Receveur général du Canada	DAS Avril 2012	2 186.67 \$
4825	La Coop Ferme du Nord	Diesel	893.77 \$
4826	SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	Régime de retraite avril 2012	1 127.52 \$
4827	Variétés P. Prud'homme Inc.	Pellicule autocollante	74.16 \$
4828	Bell Mobilité	Téléavertisseurs mai 2012	339.23 \$
4829	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective mai 2012	864.91 \$
4830	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	552.63 \$
4831	Laboratoires Environex	Analyses d'eau	50.59 \$
4832	Maurice Guylaine	Frais déplacement	102.96 \$
4833	Ménage Tremblant.Net	Ménage hôtel de ville et salle municipale mars, avril, mai 2012	2 857.13 \$
4834	M.R.C. des Laurentides	Constats et lettres certifiées	38.06 \$
1164-1207	Employés	Salaires avril 2012	16 549.32 \$
TOTAL			53 013.84 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4835	Carquest Canada ltée.	Filtres à air, filtres à huile, graisse, tuyau, pince, huile, savon, gants de latex	653.85 \$
4836	Entreprise d'Électricité Dugas	Vérifier éclairage terrain de balle	74.45 \$
4837	Les Entreprises Malette Enr.	Gants, imperméables	122.91 \$
4838	Les Entreprises Dobie Inc.	Réparer support pour balais	57.49 \$
4839	J.-René Lafond	Pièces pour balais de rue	147.64 \$
4840	Les Machineries St-Jovite Inc.	Brosses à balais, support de cylindre	807.55 \$
4841	Matériaux R. Mclaughlin Inc.	Chaîne, vis, boulons, pentures, guenilles, foam bleu, robinet, bois, colle, peinture, etc.	321.08 \$
4842	Michelin Amérique du Nord Inc.	Pneus	990.85 \$
4843	Plomberie St-Jovite Inc.	Valve de pression, union, tuyau, colle	469.93 \$
4844	Plomberie Roger Labonté Inc.	Compteurs d'eau	505.89 \$
4845	Réparation J.-Y. Gauthier	Maille connectrice	1.31 \$
4846	Réparation Jean-Pierre Maillé	Réparer compacteur	114.92 \$
4847	Robitaille équipement Inc.	Lames au carbure	1 861.45 \$
4848	United Rentals of Canada Inc.	Location compresseur et brise béton	255.57 \$
4849	Visa Desjardins	Essence	139.89 \$
TOTAL			6 524.78 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel

Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 82-12

SOUSSION RECONSTRUCTION D'UN TENNIS DOUBLE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour des travaux de reconstruction d'un tennis double;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres nous avons reçus 6 soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Qu'après étude des soumissions et réception de l'autorisation finale de la Ministre de l'Éducation, du loisir et du sport du versement d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II, que le conseil autorise la directrice générale à signer la documentation relative à l'octroi du contrat avec le plus bas soumissionnaire ayant déposé une offre conforme aux documents d'appel d'offres, soit : Gilbert Miller & Fils Ltée.

Soumissionnaires ayant présenté une offre :

SOUSSIONNAIRE :	MONTANT :	CONFORME	
		OUI	NON
Saho Construction inc.	259 694.84\$	X	
Gilbert Miller & Fils Ltée	125 189.75\$	X	
9064-1622 Québec inc.	127 511.94\$		X manque le cautionnement 50%
9088-9569 Québec inc.	144 311.12\$	X	
Asphalte Bélanger inc.	117 079.27\$		X manque attestation conformité CSST
Carl Ladouceur inc.	132 580.59\$	X	

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 83-12

ENGAGEMENT D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT EN PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2012, il a été convenu de conclure une entente relative au partage des services d'un officier municipal en bâtiment et en environnement avec la Municipalité d'Arundel.

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée et que 5 entrevues ont été effectuées afin de combler ce poste;

ATTENDU QUE suite à ces entrevues la Municipalité d'Arundel et la Municipalité d'Huberdeau n'ont pas réussi à s'entendre en ce qui concerne la rémunération applicable étant donné que la Municipalité d'Arundel est syndiqué et que nos attentes ne sont pas les mêmes.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que nous informions la Municipalité d'Arundel que nous ne désirons pas poursuivre les procédures d'engagement en partenariat avec elle étant donné qu'elle est syndiquée et que ceci lui impose certaines directives plus particulièrement en ce qui concerne la rémunération, que cette directive ne correspond pas avec ce qui est applicable dans notre municipalité et que nos attentes ne sont pas les mêmes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 84-12

ENGAGEMENT D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT À TEMPS PLEIN PARTIEL

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'embauche d'un officier municipal en bâtiment et en environnement la personne occupant présentement ce poste ne disposant pas du temps et des capacités adéquates pour effectuer cette tâche convenablement;

ATTENDU QUE nous avons fait paraître une offre d'emploi et procédé à 5 entrevues en vue de combler ce poste en partenariat avec la municipalité d'Arundel et que ce projet n'a pas été concluant;

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de Monsieur Paul Girard, qui occupe présentement ce poste à la municipalité de Boileau deux (2) jours semaine soit : le jeudi et le vendredi;

ATTENDU QUE Monsieur Paul Girard serait disposé à occuper le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement trois (3) jours semaine soit : le lundi, mardi et mercredi dans notre municipalité et qu'il dispose des connaissances nécessaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Paul Girard à titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement aux conditions suivantes :

- Entrée en fonction en date du 15 mai 2012, avec une période de probation de 6 mois;
- Le taux horaire de rémunération est établi à 19.00\$ l'heure;
- Les journées et heures de travail seront le lundi, mardi et mercredi de 8h00 à 16h00 soit 22½ heures semaines. Deux pauses-café de 15 minutes par période de travail sont allouées.
- Les frais de déplacement parcouru par l'employé avec son véhicule personnel pour les fins de son travail seront remboursables au taux établi par le conseil municipal par résolution. Avant d'utiliser son véhicule personnel, l'officier devra vérifier la disponibilité du véhicule municipal.
- Les frais relatifs à la formation et à l'inscription à la COMBEQ seront assumés par la Municipalité d'Huberdeau et devront préalablement être autorisés par résolution du conseil.
- L'employé pourra bénéficier des avantages sociaux en vigueur dans la municipalité d'Huberdeau à la fin de sa période de probation, s'il y est admissible, en contrepartie des heures de travail effectuées et de la rémunération reçue de la part de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 85-12

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT # 268-12 INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par M. le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un projet de règlement relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 86-12

PROBLÈME D'ÉROSION PARC DES RAPIDES

ATTENDU QUE Monsieur Richard Thiel, nous a fait part d'un problème d'érosion et nous a informés que des travaux de réparation à la clôture de perche sont nécessaires;

ATTENDU QUE nous prévoyons présenté une demande de subvention dans le cadre du pacte rural régional et que ces travaux sont admissibles et à inclure dans la demande;

ATTENDU QUE ces travaux devraient être exécutés durant l'année 2013;

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

D'informer Monsieur Richard Thiel que le conseil n'entend pas procéder pour l'instant à ces travaux étant donné que ces travaux seront inclus dans le projet devant être réalisé en 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 87-12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT # 256-2011 DE LA MRC DES LAURENTIDES MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Denise Miller de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de rendre les règlements d'urbanisme de la municipalité conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides, lequel fut récemment modifié par le règlement # 256-2001, celui-ci ayant pour objet d'édicter des normes et conditions visant à régir la mise en place de tours et antennes de télécommunications, de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de permettre, sous réserves de critères d'analyse et de modalités d'émission de permis, qu'un usage spécifiquement identifié au présent règlement soit implanté ou exercé dans certaines zones déterminées au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 88-12

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI # 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

De demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n°14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 89-12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2012)-100-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AU PLAN 15 – AIRES D'AFFECTATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION – SECTEUR SAINT-JOVITE ET AUTRES DISPOSITIONS

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2012)-100-10 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et relativement au plan 15 – aires d'affectation du périmètre d'urbanisation – secteur Saint-Jovite et autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 90-12

ÉTALONNAGE DU DÉBITMÈTRE

ATTENDU QUE suite à l'analyse par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du bilan d'usage de l'eau, compléter en regard de la Stratégie d'eau d'économie d'eau potable, nous devons corriger et compléter le formulaire conformément aux commentaires mentionnés dans la liste de vérification;

ATTENDU QUE nous avons du faire procéder à un étalonnage de notre débitmètre, la dernière année d'étalonnage étant la même que la valeur de comparaison;

ATTENDU QUE pour ce faire nous avons du recourir au service d'une compagnie possédant les qualifications pour effectuer ledit étalonnage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil entérine la décision de l'engagement de la compagnie Automation RL, au coût de 85.00\$ l'heure plus les frais de déplacement pour effectuer l'étalonnage de notre débitmètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 91-12

SIGNATURE DE L'ENTENTE D'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL PAR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est autorisée à signer l'entente d'utilisation du gymnase de l'École Arc-En-Ciel par le camp de jour avec la direction de l'École Arc-en-Ciel ou de la Commission scolaire des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 92-12

INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE À L'AIRE DE PIQUE-NIQUE DU LAC-À-LA-LOUTRE

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil autorise la location et l'installation d'une toilette chimique à l'aire de pique-nique du Lac-à-la-Loutre du 20 mai au 8 septembre 2011 (16 semaines).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 93-12

DÉNOMINATION D'UN CHEMIN LONGEANT LE CORRIDOR AÉROBIQUE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le chemin privé longeant le sentier du Corridor Aérobie des Laurentides, n'a pas de dénomination officielle ce qui pourrait occasionner des problèmes advenant un incendie ou une urgence;

ATTENDU QUE d'après les informations obtenues de la MRC des Laurentides, ce chemin privé est situé sur la propriété de M. Raynald Laurin et que la famille Laurin est établie dans ce secteur depuis de nombreuses années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que ledit chemin soit nommé chemin Laurin et qu'une demande soit transmise à la commission de la toponymie de bien vouloir officialiser ce nom.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 94-12

INSCRIPTION FORMATION SYSTÈME D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Mme Guylaine Maurice directrice générale/secrétaire-trésorière et Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe à la formation sur le nouveau SEAO (système électronique d'appel d'offres) qui se tiendra le 27 septembre à St-Jérôme, les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentations des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 95-12

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (C.A.) DES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} août 2012 la nouvelle composition pour les conseils d'administration des agences de la santé et des services sociaux comprendra cinq personnes indépendantes, choisies après consultation de différents groupes;

ATTENDU QUE nous avons été invités à présenter des propositions de candidats (au minimum dix (10) noms de personnes);

ATTENDU QUE la date limite pour transmettre les propositions de candidats a été fixée au plus tard le 22 mai 2012;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'information par courrier électronique seulement le 7 mai 2012, ce qui ne laisse que très peu de temps pour transmettre l'information et informer les citoyens pouvant être intéressés à siéger sur ces conseils d'administration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

D'informer l'agence de la santé et des services sociaux des Laurentides qu'étant donné que les propositions doivent être faites par résolution, que le conseil ne siège qu'une fois par mois, sauf en cas spécifique et nécessaire, que le délai pour informer les citoyens est trop court, qu'aucune candidature ne sera présentée. De demander qu'à l'avenir l'information soit transmise plus rapidement afin de permettre aux conseils municipaux de se conformer aux exigences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 96-12

MANDAT À L'AVOCAT POUR PERCEPTION DE TAXES

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que Me Denis Dubé, avocat, soit mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes pour les années 2012 et précédentes dans les dossiers suivants :

PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

MATRICULE	MONTANT	ANNÉE
1692-79-9973	461.59\$	2011-2012
1798-13-6411	1 499.18\$	2011-2012
1693-95-3239	2 778.17\$	2011-2012

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 97-12

AVIS DE MODIFICATION PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ARTICLE 6.1.2 HAUTEUR ET NOMBRE D'ÉTAGES ET D'AUTRES DISPOSITIONS

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Suzanne Fortin de la présentation à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement de zonage article 6.1.2, hauteur et nombre d'étages et d'autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 98-12
MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE lors de demande d'appel d'offres nous devons avoir recours au service de professionnel pour l'élaboration et le suivi de nos appels d'offres, étant donné que notre personnel n'a pas toujours les compétences requises pour un tel travail, lequel demande parfois des connaissances particulières;

ATTENDU QUE notre politique de gestion contractuelle 01-2010, stipule à l'article 6.3 ce qui suit : « Tout appel d'offres doit prévoir qu'aucune personne qui a participé à l'élaboration et au suivi de l'appel d'offres ne peut soumissionner, ni contrôler directement ou indirectement une entreprise soumissionnaire;

ATTENDU QUE cette clause fait que nous avons de la difficulté à trouver des professionnels pour effectuer l'élaboration et le suivi de nos appels d'offres, étant donné qu'ils ne peuvent soumissionner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que l'article 6.3 de la politique de gestion contractuelle 01-2010 soit abrogé en entier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 99-12
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.